



Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées

Hôtel de Ville et d'Agglomération  
Place du Théâtre – BP 829  
85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
Tél. : 02 51 47 47 47

## Arrêté n°2026-Agglom-0265

### Le Président,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-9,
- Vu** la convention de mutualisation entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon signée en application de la délibération n°11 du Conseil communautaire du 14 décembre 2021,
- Vu** l'arrêté n°091-A-2021 du 12 juillet 2021 portant délégation de signature à Vincent WAHART, Responsable du service Piscines et patinoire,

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à **Vincent WAHART, Responsable du service Piscines et patinoire**, dans le cadre de ses attributions pour les documents suivants :

**Pièces comptables :**

- bons de commande et devis d'un montant inférieur à 4 000 € H.T.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent WAHART, Responsable du service Piscines et patinoire, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Cécile DALAIS, Directrice générale adjointe des services mutualisée, Responsable du Pôle services à la population**.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services mutualisée est chargée de l'exécution du présent arrêté qui remplace l'arrêté n°091-A-2021 du 12 juillet 2021.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 26/05/2026

Le Président,  
Romain BOSSIS

Signé numériquement le 26/05/2026  
par BOSSIS Romain  
Président

*Le Président*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*